



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alan Allman Associates annonce les modalités de participation à l'Assemblée générale mixte à huis clos du 23 juin 2021

Issy-les-Moulineaux, le 2 juin 2021 – 18h - Alan Allman Associates (Euronext Paris - FR0000062465 – la « Société » - AAA), écosystème de cabinets de conseil à l'international, précise les modalités de participation à l'Assemblée générale mixte qui se tiendra le 23 juin 2021 à 14 heures à huis clos, sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 19 mai dernier, l'Assemblée générale mixte d'Alan Allman Associates du 23 juin 2021 se tiendra à huis clos, sans la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, en application des possibilités offertes par les ordonnances publiées le 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021.

L'avis préalable à l'Assemblée générale comprenant l'ordre du jour, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote et valant avis de convocation, a été publié le 19 mai 2021 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Informations de connexion

L'Assemblée générale aura lieu le 23 juin 2021 à 14 heures (heure de Paris). Elle sera également disponible sur le site internet précité en différé.

Les actionnaires d'Alan Allman Associates souhaitant y participer sont invités à demander le lien de connexion à l'adresse e-mail suivante dès aujourd'hui (et jusqu'au 19 juin à 14 heures) :

investisseurs@alan-allman.com

Ils recevront en retour une confirmation d'inscription avec la possibilité d'ajouter l'événement dans leur agenda.

Le 23 juin 2021, les actionnaires pourront se connecter via ce lien, dès 13 heures 30, à moins que des raisons techniques rendent impossible ou perturbent gravement cette retransmission. L'Assemblée commencera à 14 heures et ils pourront suivre sur leur écran la présentation commentée par l'équipe de direction d'Alan Allman Associates.

En raison du huis clos, il ne sera pas possible pour les actionnaires d'amender des résolutions ou de proposer des résolutions nouvelles au cours de l'Assemblée générale. Les actionnaires conservent leur droit de demander l'inscription des points ou des projets de résolutions à l'ordre du jour et de poser des questions écrites en amont de l'Assemblée générale, conformément à la réglementation en vigueur. Les actionnaires sont invités à poser leurs questions dès aujourd'hui et à tout moment pendant la présentation



ALAN ALLMAN ASSOCIATES

à l'adresse mail : investisseurs@alan-allman.com. Il y sera répondu lors de la session de questions/réponses de l'Assemblée générale.

Désignation des scrutateurs

Conformément au décret n°2020-418, le Conseil d'administration de la Société a décidé de désigner les actionnaires suivants en qualité de scrutateurs :

- Madame Karine Arnold, actionnaire et directrice générale en charge des finances du groupe Alan Allman ;
- Monsieur Jean-Marie-Thual, représentant de Camahéa Finance et Président-Directeur général de la Société.

Rappel des modalités de vote

Pour être pris en compte, les formulaires dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actionnaires au porteur) devront être reçus au plus tard le deuxième jour précédant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le 21 juin 2021.

Pour les actionnaires au nominatif : ils devront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration qui leur sera adressé avec la convocation soit par voie postale à Alan Allman Associates (15 rue Rouget de l'Isle, 92130 Issy-Les-Moulineaux), soit par mail à l'adresse : investisseurs@alan-allman.com.

Pour les actionnaires au porteur : ils pourront demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire bancaire ou financier qui gère leurs titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Une fois complété et signé par l'actionnaire, le formulaire sera retourné à l'établissement teneur de compte ; celui-ci l'adressera, en y joignant une attestation de participation, soit par voie postale à Alan Allman Associates (15 rue Rouget de l'Isle, 92130 Issy-Les-Moulineaux), soit par mail à l'adresse : investisseurs@alan-allman.com.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la Société :

<https://alan-allman.com/assemblee-generale/>

Où ils trouveront les documents préparatoires, dont le formulaire de vote.

A propos d'Alan Allman Associates

Alan Allman Associates est un écosystème de marques fortes, spécialisé notamment dans la transformation digitale, créé en 2009 par acquisitions et développement de performance interne, dans l'univers du conseil. Implanté en Europe et en Amérique au Nord, l'Ecosystème entretient un réseau de relations dynamiques, créatrices de valeur autour de 3 pôles : conseil high-tech, conseil en transformation industrielle et conseil en stratégie. Alan Allman Associates est labellisé Happy At Work, certifié ISO 9001 et médaillé Silver Ecovadis pour sa performance RSE.

Alan Allman Associates est coté sur le Compartiment C d'Euronext Paris (FR0000062465 – mnémonique AAA).

CONTACT PRESSE

Alan Allman Associates

Florence Méric

fperrinmeric@alan-allman.com

